FICHE COMPLETE ET INSCRIPTION

Brevet Professionnel JEPS
Natation et Activités Aquatiques

Année 2027

Sous réserve de la validation du dossier d'habilitation par la DRAJES IDF

Le dossier doit être complet
(inscription via le lien puis dépôt des documents)
avant le vendredi 18 décembre 2026

PRESENTATION ET ORGANISATION

Objectifs

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité Natation et activités aquatiques (NAA). Diplôme d'État homologué de niveau IV (BAC...)

NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme d'État homologué de niveau IV (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

1. Code RNCP : 42917
2. Code CPF : **241333**
3. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
4. Textes réglementaires en vigueur arrêté du 27 juillet 2026 : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000054695762

METIER VISE

Le titulaire du BPJEPS spécialité « éducateur sportif », mention « natation et activités aquatiques » (NAA), exerce en autonomie dans le champ de la natation et des activités aquatiques. Cette qualification permet la délivrance du titre de maître-nageur sauveteur (MNS). Il est responsable de ses interventions sur les plans pédagogique, technique et organisationnel, dans le respect de la réglementation et des conditions de sécurité.

1. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets d'animation, d'éducation et d'apprentissage en milieu aquatique, adaptés aux besoins des publics et à la structure.
2. Encadrer tous les publics lors d'activités de découverte, d'initiation et d'apprentissage de la natation, ainsi que d'activités de forme, de bien-être et de prévention.
3. Intervenir dans les piscines et équipements aquatiques, ainsi que dans les milieux naturels (littoral et eaux intérieures), dans la limite des prérogatives et règles applicables.
4. Prévenir les noyades, anticiper les risques, informer les usagers et adapter les situations pédagogiques pour garantir la sécurité.
5. Assurer la surveillance, le secours et le sauvetage des pratiquants et des usagers, et intervenir en cas d'incident ou d'accident selon les protocoles en vigueur.
6. Participer au fonctionnement et à la valorisation des activités et projets de la structure, en lien avec les équipes et partenaires.
7. Maintenir et actualiser ses compétences physiques, techniques et professionnelles conformément aux obligations applicables.

Publics et prérequis

1-Exigences préalables à l'entrée en formation | 2-Tests d'Exigences Préalables | 3-Sélection | 4-Positionnement | 5-Entrée en formation

1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Être âgé de 18 ans minimum. Pour une inscription en formation avant 18 ans, fournir une autorisation du représentant légal.
2. Être titulaire du PSE 2, assorti de la mise à jour de la formation continue
3. Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités aquatiques. Le certificat médical, daté de moins de trois mois au jour du déroulement de ces tests et de

l'inscription en formation, est établi conformément au modèle joint au dossier de candidature (voir ci-dessous).

4. Le BNSSA n'est pas une exigence préalable générale d'entrée en formation fixée par l'article 4 de l'arrêté du 27 juin 2026. Le fournir, si détenu, pour l'examen d'éventuelles dispenses ou des conditions de mise en situation professionnelle.
5. Fournir deux attestations distinctes :
 - 400 mètres nage libre, départ plongé, en 8 minutes maximum
 - 100 mètres quatre nages enchaînées (papillon, dos, brasse, crawl), sans temps maximal fixé pour ce second test.

 Les deux épreuves respectent la réglementation World Aquatics (voir ci-dessous les deux attestations)
6. Fournir le certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans uniquement.

2- MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Pour définir la liste des futurs apprenants, il est organisé des tests de sélection pour tous les candidats à la formation le lundi 18 janvier 2027, dans le respect au décret de sélection de 2022, y compris en cas de parcours partiel.

Le jour des tests de sélections les candidats sont classés en fonction de l'ensemble des épreuves passées et a pour objet d'évaluer leurs capacités à suivre la formation dans des conditions optimales selon les exigences du diplôme.

L'ensemble des épreuves se compose de trois grandes familles d'évaluation :

- **Épreuves physiques chronométrées** :
 100 m quatre nages
 400 m nage libre
 Le temps réalisé lors de ces épreuves n'est pas éliminatoire. Les candidats doivent respecter les règles de la World Aquatics.
- **Épreuve écrite** :

 A partir d'un sujet général sur les pratiques sportives, il est apprécié l'expression écrite et la compréhension du sujet.
- **Entretien de motivation** :

 A partir d'une présentation personnelle du candidat, un binôme d'évaluateur échange avec les candidats sur ses motivations et connaissance de la formation dans laquelle il souhaite s'engager.

<u>Classement et admission</u> :

Les résultats d'admission prennent en compte :

- Les résultats des épreuves et de l'entretien
- Le nombre de places ouvertes.

4- POSITIONNEMENT :

Le positionnement va permettre de situer les acquis de chaque apprenant, concernant la connaissance du milieu professionnel, les compétences techniques et pédagogiques, au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.
Après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation pourra être proposé à l'apprenant, avec, un allégement de contenus de formations et le passage d'épreuves certificatives anticipées. Elles auront lieu après le début de formation. Ce parcours individualisé sera négocié avec l'apprenant qui pourra l'accepter ou le refuser.

Date : 21 janvier 2027
Durée : 1 jour
Contenus : Le positionnement se déroulera en quatre phases :

1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Modalités d'organisation du positionnement
- Présentation du calendrier de formation en centre et en structure d'accueil
- Présentation de la formation en centre
- Présentation des moyens pédagogiques à disposition

- Placement des apprenants dans les structures et présentation des modalités d'alternance, ainsi que du suivi et accompagnement des tuteurs
- Présentation des modalités de la certification

2. Une phase de positionnement écrit

Ecrit sous forme de QCM et d'une question ouverte sur les différents blocs de compétences du référentiel du BPJEPS NAA.

Cette évaluation permet d'identifier les connaissances et les compétences initiales de chaque apprenant, de mesurer son niveau de maîtrise des notion abordées et de repérer ses éventuels besoins de formation.

2. Une phase d'entretien

Entretien individuel de positionnement

Cet entretien permet d'échanger avec l'apprenant sur son parcours personnel et professionnel, ses expériences dans le domaine de la natation et des activités aquatiques, ses motivations ainsi que son projet professionnel. Cet entretien permet également de revenir sur les résultats de l'évaluation écrite.

3. Une phase de validation du P.I.F au cours duquel l'équipe pédagogique propose éventuellement un allégement de formation.

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation à l'apprenant qui acceptera ou non l'offre de formation. Après acceptation par l'apprenant de cet allègement, il sera intégré, identifié dans le livret de formation.

Contenus de la formation

La formation BPJEPS spécialité « éducateur sportif », mention « natation et activités aquatiques » (NAA), prépare à l'exercice du métier de maître-nageur sauveteur. Les contenus sont organisés autour des quatre blocs de compétences prévus par l'arrêté du 27 juillet 2026. Les situations d'apprentissage concernent les milieux aquatiques artificiels et naturels, les différents publics et les conditions de sécurité propres aux lieux de pratique.

BC1 – Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation
Analyse du territoire, de la structure, de son organisation, des besoins des publics et des ressources mobilisables ; définition des objectifs d'un projet d'animation ; planification, budget et mobilisation des partenaires ; conduite du projet, coordination avec l'équipe et évaluation des résultats ; adaptation aux différents publics, notamment aux personnes en situation de handicap.

BC2 – Valoriser les activités et les projets d'une structure
Information et accueil des publics ; identification des publics cibles ; conception de supports de communication adaptés ; promotion des activités et des projets de la structure ; mobilisation des outils numériques et des canaux de diffusion ; évaluation des actions de valorisation, dans le respect des pratiques et consignes de la structure.

BC3 – Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles
Analyse des besoins et caractéristiques des pratiquants ; conception de cycles et de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage ; pédagogie de la natation, familiarisation et aisance aquatique ; adaptation des situations aux enfants, adultes et publics spécifiques ; enseignement et perfectionnement des techniques aquatiques ; découverte des disciplines natation course, natation artistique, plongeon, sauvetage sportif et water-polo ; conduite de séances d'activités aquatiques de forme, santé et bien-être ; gestion des groupes, prévention des risques et évaluation des progrès. Les apprentissages sont mis en œuvre en milieu naturel et artificiel selon les possibilités pédagogiques et les conditions de sécurité.

BC4 – Gérer la sécurité des lieux de pratique
Cadre réglementaire des activités aquatiques, responsabilités professionnelles et surveillance ; analyse des risques en milieu naturel et artificiel ; organisation et application des procédures de sécurité, dont le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) lorsqu'il est applicable ; prévention des noyades et information des usagers ; hygiène de l'eau et de l'air ; techniques de sauvetage, extraction d'une victime, alerte et coordination des secours ; secourisme en équipe et conduite à tenir en situation d'urgence ; traçabilité et retour d'expérience après incident.

Mise en pratique, alternance et suivi
Mises en situation en bassin et sur les lieux de pratique adaptés ; préparation et conduite de séances avec des publics réels ; observation et analyse de pratiques ; travaux de groupe et études de cas ; réalisation d'un projet d'animation et de supports de valorisation ; exercices de prévention, surveillance et sauvetage ; suivi individualisé avec le tuteur et l'équipe pédagogique. Les contenus et leur progression sont adaptés au positionnement initial et au plan individuel de formation.

Organisation de la formation

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région a été habilité par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport et de la Cohésion Sociale (habilitation n° ????) pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des TEP	Dates des tests de sélection	Dates du positionnement
Du 25/01/2027 au 06/12/2027	12 mois	Le 18 décembre	Validés	18/01/2027	21/01/2027

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 25 janvier 2027 au 06 décembre 2027 avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur.
Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

La formation est construite autour d'un rythme alternant des jours de formation en Centre les mardis et jeudis toute la journée et des jours de formation en entreprise les lundis, mercredis, vendredis toute la journée et samedi matin et/ou après-midi

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	**980 HEURES**	
Détails du parcours individualisé du candidat	**En centre**	**540 Heures**
	En structure	**440 Heures**

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
UC1 – Encadrer tout public dans tou lieu et toute structure.	80		30
UC2 – Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.	80		30
UC3 – Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.	270		170
UC4 – Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation.	200	0	110
Total général	**630 heures**	**0 heure**	**410 heures**

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

Calendrier en annexe

HORAIRES DE FORMATION

1. En centre de formation :
 Face à face pédagogique : 8h-11h30 / 12h30-16h (mardi et jeudi) soit 7 heures

2. En Entreprise : 7 heures en moyenne réparties sur le reste de la semaine en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 21 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation
ERFAN Ile-de-France, 163 Bld Mortier 75020 Paris

Centres aquatiques pédagogiques
Les piscines partenaires de l'ERFAN

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

L'alternance se déroulera dans deux types de structures différents :

1. L'une dite « classique » : une piscine de collectivité territoriale ou une structure privée proposant l'ensemble des activités relevant du champ de la natation et des activités aquatiques nécessaires à l'acquisition des compétences visées par le diplôme.

2. L'autre peut être une structure club agréée Fédération française de Natation, cette structure permet notamment de préparer l'épreuve du 400 mètres nage libre, mais également de compléter le parcours de formation en proposant des activités relevant du champ de la natation et des activités aquatiques qui ne seraient pas dispensées dans la première structure.

Si l'une ou l'autre des structures ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.
Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.
Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, l'apprenant est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.
Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).
Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 apprenants.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur apprenant en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles de l'apprenant dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement de l'apprenant par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès de l'apprenant.

Sur les 440h d'alternance :

BLOC 1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation (60h)
BLOC 2 : Valoriser les activités et les projets de la structure (30h)
BLOC 3 : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances (280h)
BLOC 4 : Gérer la sécurité des lieux de pratique de la natation et des activités aquatiques (70h)

Modalités pédagogiques et de suivi

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.
La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.
La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les apprenants sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les apprenants est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
6. Matériels d'aquagym et de circuit training

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 mètres
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux apprenants

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre l'apprenant et l'ERFAN, entre l'apprenant et le tuteur, entre l'apprenant, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN.
2. Attestations d'assiduité signées par les apprenants et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Justificatifs des travaux réalisés lors des séquences à distance.
4. Tableau de suivi des apprenants en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
5. Utilisation d'un livret de l'apprenant
6. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi)
7. Chaque apprenant à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques.

Ces outils permettent un meilleur suivi de l'apprenant afin de prévenir les ruptures de parcours.

Modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.
Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la DRAJES

EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider le bloc de compétence manquant du diplôme, ce BC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales.

La certification globale des 4 BC a lieu lors d'un jury régional où sont présents la DRAJES et les représentants socio-professionnels.

Les apprenants seront informés en amont des protocoles et modalités de certification :

BLOC 1

1° - Présentation d'un projet d'animation suivie d'un entretien :
Le candidat produit un document personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. Ce document constitue le support d'un entretient – Durée : 50 minutes au maximum dont 20 minutes au maximum pour la présentation orale par le candidat.

BLOC 2

1° - Présentation de deux actions de valorisation d'activité ou de projet suivie d'un entretien :
Le candidat produit un ou plusieurs supports personnels présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique notamment les outils de communication utilisés, auprès de deux publics différents. Ce(s) support(s) constitue(nt) le support d'un entretien – Durée : 25 minutes au maximum dont 10 minutes au maximum pour la présentation orale par le candidat.

BLOC 3

1° - Conduite d'une séance de découverte ou d'initiation en activités aquatiques :
Le candidat remet un document exposant le cycle de découverte ou d'initiation et sa séance. Encadrement d'une séance de découverte ou d'initiation dans un objectif de loisir, bien être et santé en sécurité sur une durée effective dans l'eau comprise entre 30 minutes minimum et 40 minutes maximum, pour 10 pratiquants minimum suivi d'un entretien permettant de justifier ses choix pédagogiques, techniques et sécuritaires et leur adaptation au public. Durée : 30 minutes au maximum dont 5-10 minutes au maximum pour la présentation orale par le candidat.

2° - Conduite d'une séance d'apprentissage de la natation en milieu scolaire :
Le candidat remet un document exposant le cycle d'apprentissage et sa séance. Encadrement d'une séance d'apprentissage de la natation en milieu scolaire sur une durée effective dans l'eau comprise entre 30 minutes minimum et 45 minutes maximum, pour 8 enfants âgés de 4 à 11 ans suivi d'un entretien permettant de justifier ses choix pédagogiques, techniques et sécuritaires et leur adaptation au public. Durée : 30 minutes au maximum dont 5-10 minutes au maximum pour la présentation orale par le candidat.

BLOC 4

1° - Un entretien :
Un entretien portant sur la mise en œuvre de mesures de prévention prises par le candidat en lien avec quatre situations de risque détectées lors d'opérations de prévention et de surveillance des lieux de pratique de la natation et des activités aquatiques de la structure d'alternance pédagogique, dont au moins une relative à la qualité sanitaire des lieux de pratique. Durée : 30 minutes au maximum dont 10 minutes au maximum pour la présentation orale par le candidat.

2° - Epreuve de sauvetage :
Le candidat démarre avec la première partie du parcours (50m) : après avoir déclenché les modalités d'alerte et d'alarme du lieu de baignade. Le candidat procède ensuite, pendant une durée de 5 minutes maximum, à l'organisation et au suivi de l'intervention de sauvetage de la victime.

Equivalences, suites de parcours et passerelles

EQUIVALENCES

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et/ou obtient blocs de compétence (BC) correspondantes du BPJEPS spécialité "éducateur sportif" mention "natation et activités aquatiques".

	EPEF visées à l'article 4	EPMSP visées à l'article 5	BC 3	BC 4
Le statut de sportif de haut niveau en natation inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du codde du sport	b)		Prérequis	Prérequis
UC (*) 3 et 4 du BPJEPS spécialités « éducateur sportif » mention « activités aquatiques et de la natation » - RNCP 36248	X	X	X	X
UC 3 du BPJEPS spécialités « éducateur sportif » mention « activités aquatiques et de la natation » - RNCP 36248	X	X	b) de l'épreuve certificative 1 et épreuve certificative 3	X
UC 4 du BPJEPS spécialités « éducateur sportif » mention « activités aquatiques et de la natation » - RNCP 36248 en water-polo	X	X	a) de l'épreuve certificative 1 et épreuve certificative 2	X
BNSSA (*) à jour de ses obligations réglementaires		a)		
TFP (*) Moniteur sportif de natation – RNCP39098 et être à jour de sa formation continue	b)	X	X	Prérequis
Assistant moniteur niveau 3 délivré par la FFN (*)	b)		Prérequis	Prérequis
BF (*) 1 délivré par la FFN	b)		Prérequis	Prérequis
BF2 délivré par la FFN et être à jour de sa formation continue	b)	X	Prérequis	Prérequis
BF3 délivré par la FFN et être à jour de sa formation continue	b)	X	Prérequis	Prérequis
BF4 délivré par la FFN et être à jour de sa formation continue	b)		Prérequis	Prérequis
BF5 délivré par la FFN et être à jour de sa formation continue	b)	X	Prérequis	Prérequis
Validation des tests de démonstration technique portant sur trois disciplines au choix du candidat parmi cinq disciplines visées dans le Pass'sport de l'eau niveau bronze de l'Ecole de natation française			Prérequis	

(*)
X : Dispense totale
UC : Unité capitalisable.
BNSSA : Brevet national de la sécurité et de sauvetage aquatique
TPF : Titre à finalité professionnelle
BF : Brevet fédéral

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Le titulaire d'un titre de Maitre-Nageur Sauveteur est soumis, s'il souhaite continuer à exercer, à une révision quinquennale **Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maitre-Nageur Sauveteur** ainsi qu'une mise à jour annuelle de son diplôme de **Premiers Secours en Equipe de niveau 2**.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« *Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* »
- Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
 Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement**, un certificat médical descriptif**,** à la Délégation régionale académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. (DRAJES).
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **Liste des médecins experts**
4. Le candidat envoie la demande à la DRAJES qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRAJES, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

Tarifs et financements

TARIFS

Détails de la tarification

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Dont Frais de dossier	Total reste à Charge du stagiaire
BP JEPS NAA Parcours complet	6480 € Soit 12€ /h	70 €	6480 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.
Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).
Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail erfan@lif-natation.fr
2. par téléphone au : 01.40.31.19.29/56

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.
Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, le coût de la formation est intégralement pris en charge.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- √ Contrat d'apprentissage
- √ Contrat de professionnalisation
- √ CPF / CEC
- √ CPF de Transition Professionnelle
- √ PEC - Parcours Emploi Compétences
- √ PEC Sésame
- √ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- √ Aides Individuelles à la Formation
- √ AGEFIPH
- √ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- √ PRO A - Promotion par alternance - OPCO
- √ CPF de transition professionnelle
- √ Plan de Développement des Compétences
- √ Action individuelle - OPCO
- X FNE
- √ Autofinancement

Contacts

ERFAN Ile-de-France
163 BD Mortier 75020 PARIS
01-40-31-19-29
Courriel : erfan@lif-natation.fr

Référent

Référente pédagogique : Ludivine CALLANQUIN – 06 59 59 00 79 – l.callanquin@lif-natation.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports
Spécialité : Natation et activités aquatiques

Voici le lien à remplir pour vous inscrire :
DOSSIER D'INSCRIPTION BPJEPS NAA 2027 – Remplir le formulaire

Le dossier doit être complet (inscription via le lien puis dépôt des documents)

avant le vendredi 18 décembre.

Fiche Administrative

Pièces à fournir obligatoirement pour que votre dossier soit conforme
Un lien vous sera transmis afin de déposer vos documents une fois votre inscription faite

- ☐ Une photo d'identité
- ☐ Le certificat médical datant de moins de 3 mois à la date limite d'inscription (modèle joint)
- ☐ La photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- ☐ Attestation d'affiliation à la Sécurité sociale valide (la photocopie de la carte Vitale n'est pas recevable)
- ☐ Pour les français de moins de 25 ans, une copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté

- ☐ Une attestation de prise en charge des frais pédagogiques (uniquement si votre employeur ou un organisme financeur prend en charge les frais pédagogiques)

- ☐ Un document de présentation personnel comprenant :
 - Un curriculum vitae
 - Une présentation des expériences (de pratique sportive personnelle, d'animation, d'encadrement)
 - Une présentation du projet professionnel
 - Une présentation du projet de formation (connaissance du cursus ainsi que de l'organisation personnelle envisagée pour suivre la formation (temps de travail personnel, aspects logistiques et financements.)

- ☐ Copie du diplôme B.N.S.S.A. et de sa révision (non obligatoire)
- ☐ Copie du diplôme PSE2 et de sa révision
- ☐ Attestation de 400m nage libre en moins de 8 minutes
- ☐ Attestation du 100m 4 nages (pas de limite de temps)
- ☐ Autres diplômes mentionnés dans vos cursus

Votre financement de la formation

LE COUT DE LA FORMATION EST DE 6480 EUROS

Nous vous informons que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale de ce montant en engageant une demande d'aide financière auprès des administrations dont vous relevez selon votre situation.

Candidats en emploi

Vérifiez auprès de votre employeur vos droits à la formation professionnelle (demande d'autorisation d'absence et de financement de la formation à compléter avant le démarrage de la formation).

Candidats sans emploi

Vérifiez vos droits auprès de l'institution dont vous dépendez:
-Pôle emploi (si vous avez plus de 26 ans)
-Mission locale (moins de 26 ans)
-Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA.
-Plateforme «mon compte formation » pour vérification de vos droits CPF.

Afin d'aboutir dans votre démarche d'inscription, vous devez prendre contact avec l'administration dont vous relevez et solliciter un rendez-vous auprès d'un conseiller formation ou de votre responsable des ressources humaines qui vous accompagnera pour valider votre projet de formation et pour constituer votre dossier d'aide à la formation. Cette démarche individuelle est de votre responsabilité et est à réaliser en amont de l'inscription aux tests de sélection. L'entrée en formation suppose l'acceptation des conditions financières liées à la formation suivie et dont vous devez vous acquitter.

Mode de financement envisagé

☐ Auto financement

☐ Aide financière

☐ Contrat d'apprentissage

Employeur sollicité : ……

Organisme sollicité : ……

Montant de l'aide envisagé : ……

J'atteste l'exactitude des informations portées dans le présent dossier d'inscription. Je m'engage à entamer les démarches auprès des organismes financeurs et à m'acquitter des frais de formation dans tous les cas

Fait à …… le ……

Nom et signature

Attestation de prise en charge financière

À compléter dans tous les cas de prise en charge

Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription. L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.

Nom ou raison sociale de l'employeur : _____

Numéro SIRET : _____ code APE : _____

Adresse de facturation du soussigné : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Courriel : _____ @ _____

Dossier suivi par : _____

Le soussigné s'engage à régler à l'ERFAN Ile-de-France au bénéfice de :

(Nom et prénoms du stagiaire) : _____

pour un montant total de : _____ euros

(indiquer la somme en toutes lettres)

La partie ci dessous ne concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Si ce dernier a demandé une prise en charge directe du coût de la formation à un opérateur de compétences (OPCO) et obtenu de sa part une confirmation écrite, dûement datée et signée, qu'il joindra alors au présent dossier, il indique ci-dessous les coordonnées de l'organisme. Dans le cas contraire, il est inutile de compléter cette partie.

Nom de l'OPCO: _____ N° SIRET: _____

Adresse de facturation de l'OPCO: _____

Téléphone : _____ Courriel: _____ @ _____

Dossier suivi par : _____

À l'égard de l'ERFAN de la Ligue Ile-de-France de Natation, l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où l'OPCO n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinue ou incomplète du stagiaire. Le paiement de la totalité des droits d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamé au réel débiteur.

L'employeur À …… LE ……DATE, CACHET ET SIGNATURE

Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge.

Le titre de paiement doit être libellé à l'ordre de « LIGUE ILE-DE-FRANCE NATATION »

Utilisation de droit à l'image
et de traitement des données personnelles

Formulaire exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sport Natation et Activités Aquatiques

Je soussigné(e), ……, ¨ **autorise** ¨ **n'autorise** pas l'ERFAN à utiliser, sans contrepartie financière, mon image et mes propos, captés dans le cadre des activités de l'établissement, à les enregistrer et les exploiter à des fins d'information et de promotion de l'établissement, à les publier sur les supports de communication papier, analogiques, numériques ou électroniques, connus ou à connaitre, de l'ERFAN. La présente autorisation est consentie à l'ERFAN, pour la durée nécessaire aux opérations de communication et d'archivage. Elle ne sera rétrocédée à aucun individu, organisme, partenaire ou société tiers.

¨ En cochant cette case, j'autorise l'ERFAN à publier mon identité et mes résultats d'examen sur son site internet.

Le ____/____ /_____ Signature :

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions aux formations proposées par l'ERFAN font l'objet d'un traitement dont la Ligue Ile de France de Natation est responsable.

Objet du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des activités de formation dont, notamment, la préinscription, l'inscription, le suivi pédagogique et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : (1) le traitement nécessite de former un contrat liant l'ERFAN et les personnes concernées, **(2)** Le traitement des données relatives à l'image nécessite de recueillir le consentement des personnes concernées.

Catégories de destinataires : les personnels, les élus et les partenaires institutionnels de l'ERFAN sont destinataires des données personnelles, uniquement pour les données qui les concernent.

Hébergement et durées de conservations des données : les données personnelles sont hébergées en France dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité. Les durées de conservation diffèrent fonction de la nature des données : 12 mois pour données relatives à l'image des personnes, 5 ans pour les données relatives aux inscriptions, 10 ans pour les données relatives aux états de présence, aux résultats, ainsi qu'à la facturation.

Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer vos consentements.

Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès de l'ERFAN, par courrier postal : ERFAN Ile de France, 163 Boulevard Mortier, 75020 Paris.

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

Certificat médical

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sport « Natation et activités aquatiques »

(Cf. annexe III-9 arrêté du 29 juillet 2026)

Je soussigné(e)_____ Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M./Mme*_____ et avoir constaté qu'il/elle* ne présente aucune contre-indication apparente à : (* *Rayer la mention inutile)*

□ la pratique des activités aquatiques et du sauvetage,

□ la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voie normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

⇒ Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil, mesurées séparément.
Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10
Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

⇒ Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Le
(Datant de moins de 3 mois à la date des tests de sélection)

Signature du médecin

Cachet du médecin

Informations au médecin

A. Activités pratiquées au cours de la formation

Le candidat au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques et de la natation » est amené à :

- Encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte et d'apprentissage pluridisciplinaire des nages codifiées du programme de la Fédération Internationale de Natation pour tous publics ;
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- D'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- De rechercher une personne immergée ;
- D'extraire une personne du milieu aquatique

B. Test lié aux exigences préalables à l'entrée en formation

Test de performance sportive

Il consiste à parcourir une distance de 400 mètres nage libre en moins de 7minutes et 40 secondes.

C. Test lié aux tests de sélection

Test de performance sportive

Il consiste à parcourir une distance de 400 mètres nage libre et d'un 100 mètres 4 nages.

D. Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap

La réglementation du diplôme prévoit que le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.
Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le candidat vers le dispositif mentionné ci-dessus.

Référent Handicap : CHASTAGNER Jérôme : j.chastagner@lif-natation.fr

Structures d'accueil

L'alternance : Les cours théoriques occuperont une partie de la formation, l'autre partie étant dévolue aux stages en structures d'accueil. (cf. Planning prévisionnel)

Engagement du Tuteur ou Maitre d'apprentissage - 1

Nom, prénom du tuteur/Maitre d'apprentissage : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Je soussigné(e) _____ titulaire du BEESAN ou BPJEPS AAN n°_____ m'engage à assurer la fonction de tuteur pendant la formation BPJEPS – AAN de : _____ dans la structure _____.

Date et signature du tuteur/Maitre d'apprentissage **Date, signature et tampon du Responsable**

Engagement du Tuteur ou Maitre d'apprentissage - 2

Nom, prénom du tuteur/Maitre d'apprentissage : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Je soussigné(e) _____ titulaire du BEESAN ou BPJEPS AAN n°_____ m'engage à assurer la fonction de tuteur pendant la formation BPJEPS – AAN de : _____ dans la structure _____.

Date et signature du tuteur/Maitre d'apprentissage **Date, signature et tampon du Responsable**

Une fois l'inscription validée, les conventions de stage seront envoyées au stagiaire.

Le tuteur/Maitre d'apprentissage s'engage à être présent avec son stagiaire en situation pratique et à faire une réunion avec lui sur le déroulement de la formation au moins une fois par mois.

Attestation de réussite – 400 mètres nage libre

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Attestation de réussite au 400 mètres nage libre en moins de 8 minutes en vue de l'entrée en formation au brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » Mention « Natation et activités aquatiques »

Tous les champs de cette attestation doivent être remplis pour la rendre recevable

Je soussigné (e), Nom _____ Prénom _____

Intitulé du diplôme _____

Diplôme n° _____

Carte professionnelle n° _____ délivrée par le service : _____

Certifie que M./ Mme _____

né (e) le _____/_____/_____ à _____

domicilié (e) : _____

CP + Ville : _____

A effectué sans aide et sans matériel le test suivant :

Distance de 400 mètres nage libre dans un temps de _____ minutes _____secondes.

Le temps maximum pour rendre cette attestation recevable est de : 8 minutes

Date de la réalisation : _____/ _____/ _____

Lieu de la réalisation : _____

Signature du certificateur : Signature du titulaire :

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.

Attestation de réussite – 100 mètres 4 nages

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Attestation de réussite au 100 mètres 4 nages dans le respect de la règlementation « World Aquatics » en vue de l'entrée en formation au brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » Mention « Natation et activités aquatiques »

Tous les champs de cette attestation doivent être remplis pour la rendre recevable

Je soussigné (e), Nom _____ Prénom _____

Intitulé du diplôme _____

Diplôme n° _____

Carte professionnelle n° _____ délivrée par le service : _____

Certifie que M./ Mme _____

né (e) le _____/_____/_____ à _____

domicilié (e) : _____

CP + Ville : _____

A effectué sans aide et sans matériel le test suivant :

Distance de 100 mètres 4 nages dans le respect de la réglementation « World Aquatics »

Date de la réalisation : _____/ _____/ _____

Lieu de la réalisation : _____

Signature du certificateur : Signature du titulaire :

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.